

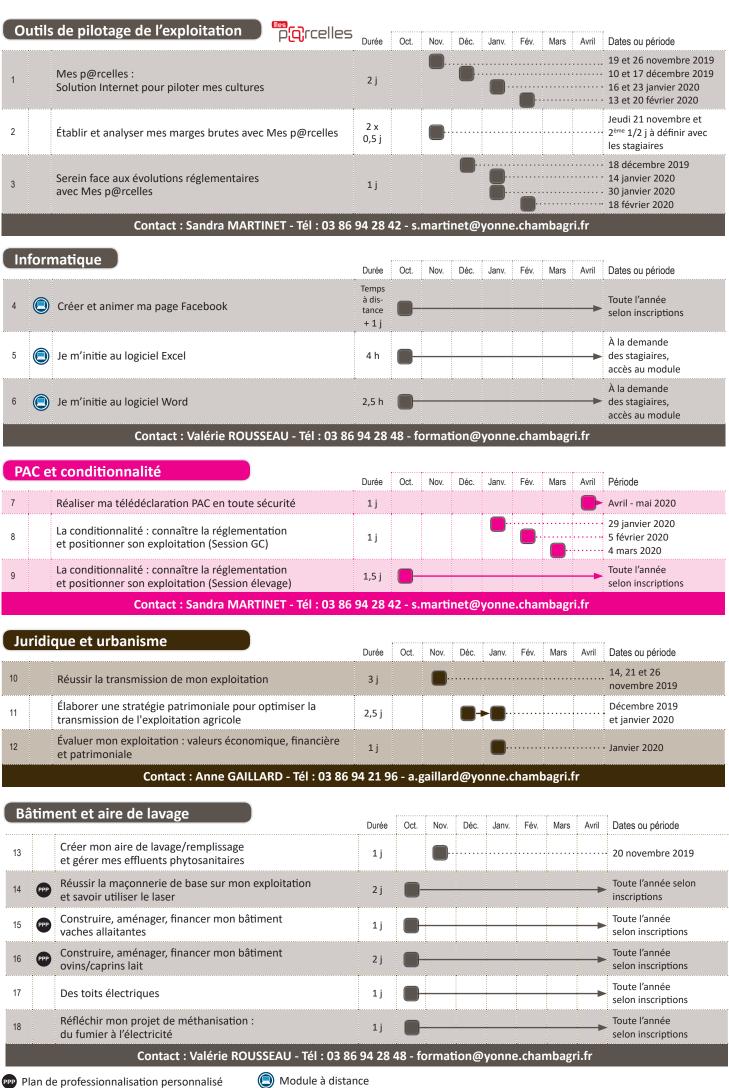
CALENDRIER FORMATIONS AUTOMNE-HIVER 2019/2020

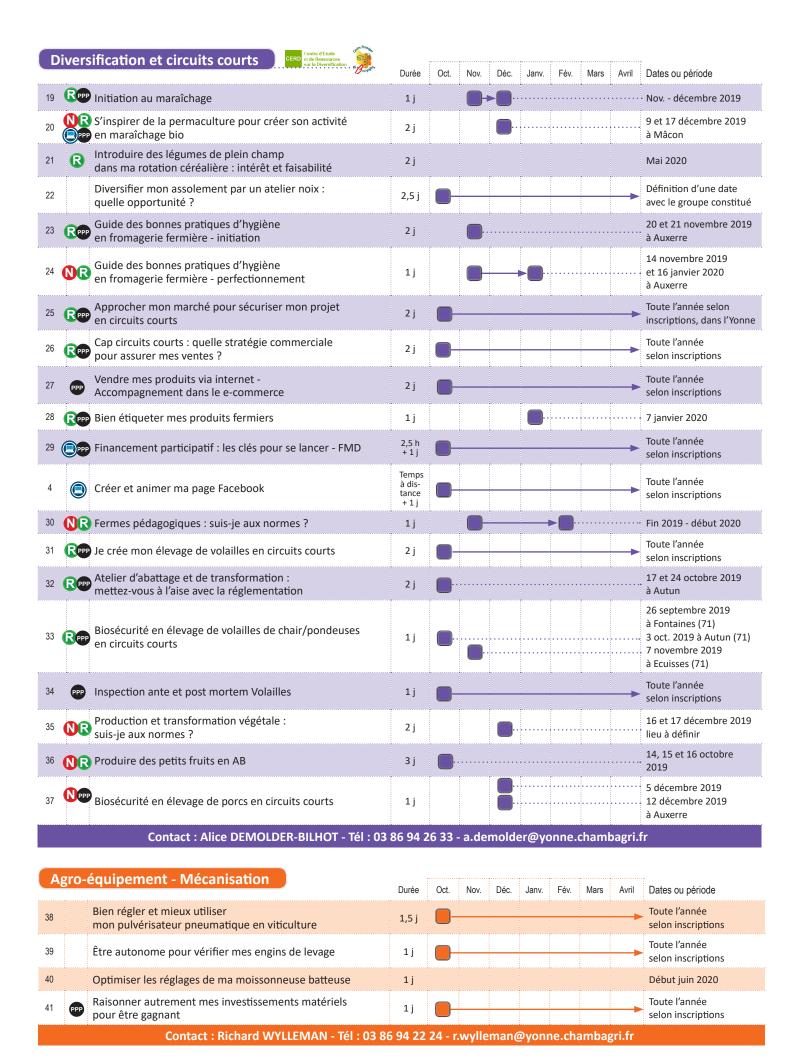
L'INNOVATION EST DANS NOTRE ADN!

CENTRE DE FORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE 14 bis rue Guynemer - CS 50289 89005 AUXERRE Cedex Tél : 03 86 94 28 48 - formation@yonne.chambagri.fr

www.yonne.chambre-agriculture.fr



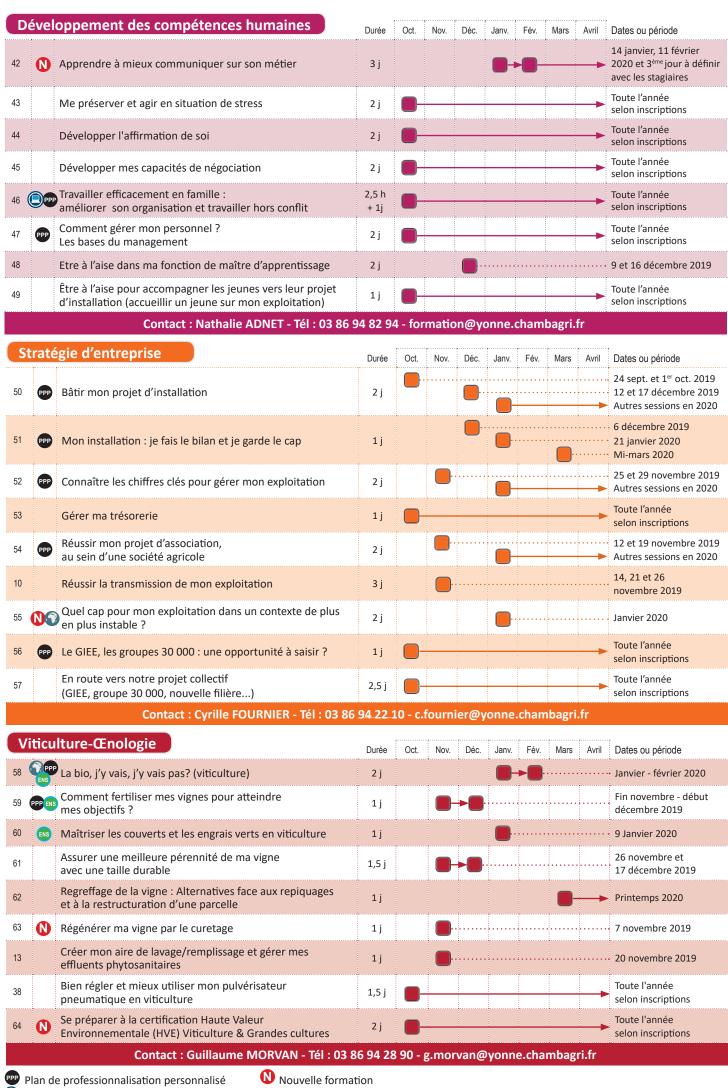




Plan de professionnalisation personnalisé

Nouvelle formation

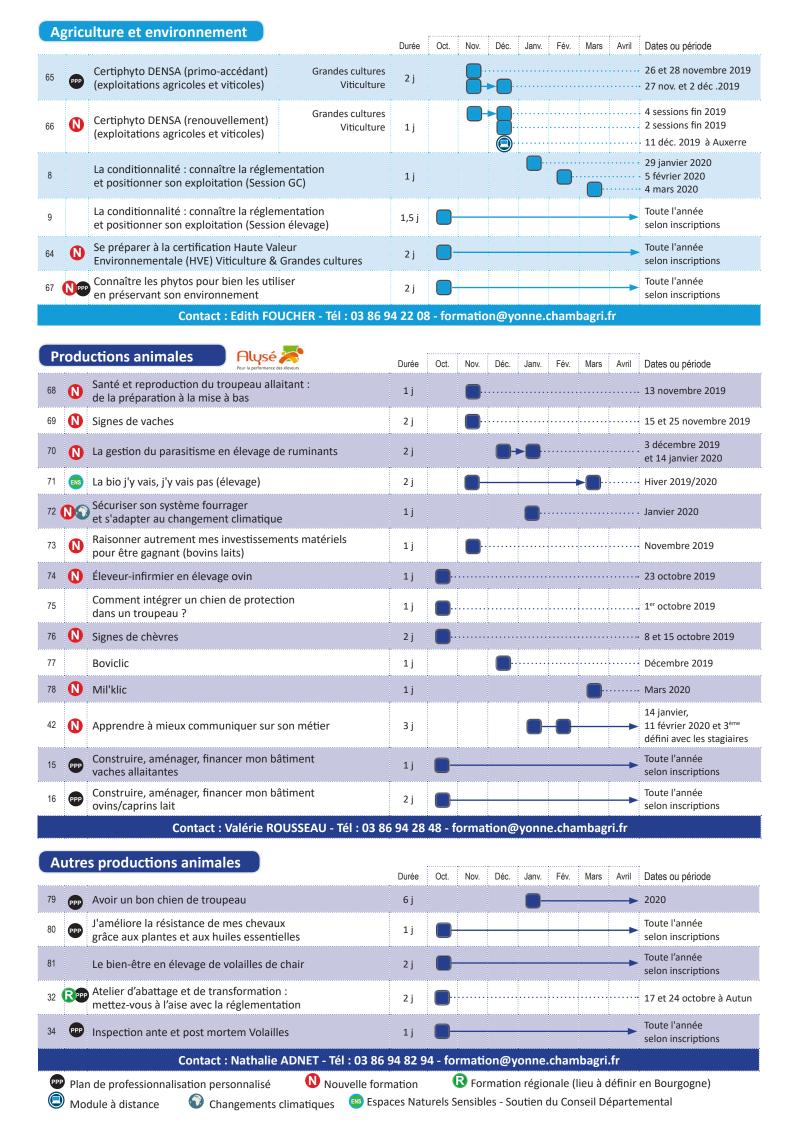
R Formation régionale (lieu à définir en Bourgogne)



Module à distance

Changements climatiques

Espac



Agriculture biologique Agriculture biologique Agriculture biologique Agriculture biologique Agriculture biologique Agriculture biologique	Durée	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Dates ou période
12 PPP [88] Immersion dans les grandes cultures bio	2 x 0,5 j							→	10 mars et 19 mai 2020 (matins)
La bio, j'y vais, j'y vais pas ? (grandes cultures)	2 j				-				10 décembre 2019 et 14 janvier 2020
Découverte de la biodynamie en grandes cultures	3 j							→	Printemps 2020
La bio, j'y vais, j'y vais pas ? (viticulture)	2 j						-		Janvier - février 2020
'1 🔞 La bio, j'y vais, j'y vais pas ? (élevage)	2 j						-		Hiver 2019-2020
NR S'inspirer de la permaculture pour créer son activité	2 j			<u> </u>					9 et 17 décembre 2019 à Mâcon

20	en maraîchage bio	2 j								à Mâcon
	Contact : Marianne ROISIN - Tél : 06 80 9	93 95 0	0 - for	matic	n@yo	onne.	cham	bagri.	fr	
Agro	onomie et productions végétales annuelles	Durée	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Dates ou période
s5 (N)	🕥 Le Colza, j'arrête ou je continue ?	2,5 j								2 jours en janvier 202 + 0,5 j début juin 2020
66 P	Mieux gérer mon désherbage (céréales/graminées)	2 j					-			Janvier / février 2020
7	Reconnaître et protéger les oiseaux favorables à mes activités agricoles	1 j								Début juin 2020
8 ENS	Savoir reconnaître les auxiliaires des cultures et améliorer leur habitat	2 j							□ >	Avril-début mai 2020
9 🚯	Préparer mes extraits de plantes pour protéger mes cultures (perfectionnement)	2 j								Automne - hiver 2019/2020
o (Agriculture bioélectronique, initiation en grandes cultures	2 j						-0		Janvier à mars 2020
l PF	Adventices, insectes et maladies des grandes cultures : Savoir les reconnaître pour mieux les gérer	3 j					<u> </u>			Février - juin 2020 selon inscriptions
PF	Des cultures bien nourries : réussir ma fertilisation	3 j								Janvier, juin et novembre 2020
E	Diagnostiquer simplement mes sols en autonomie	1 j							→	Toute l'année selon inscriptions
l (E)	Profil de sol, méthode Péponne : 2 outils de diagnostic des fertilités du sol	1 j								Toute l'année selon inscriptions
5 E	Fertilité biologique des sols La matière organique du sol : rôle, évolution, gestion	1 j							 >	Toute l'année selon inscriptions
PF	Calculer mes coûts de production en grandes cultures	1 j			<u></u>					Décembre 2019
1	Ommercialiser mes céréales	1 j						<u>.</u>		Début 2020
(E)	S Couverts d'interculture	1,5 j						O -	-	Printemps 2020
PPP	Le semis direct est-il fait pour moi ?	1 j							→	Toute l'année selon inscriptions
) PI	Stocker et trier mes céréales	2 j	<u> </u>						->	Toute l'année selon inscriptions
1	Produire et conserver mes semences de la récolte au semis	2 j								Toute l'année selon inscriptions
2	Projet de méthanisation : repenser sa rotation	1 j			<u>.</u>		· 📵 ·			Décembre 2019, Janvier ou février 20
· (Apprendre à mieux communiquer sur son métier	3 j				<u> </u>				14 janvier 2020 et 11 février 2020 + 3 ^{ème} jo défini avec les stagia
4 (Se préparer à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) Viticulture & Grandes cultures	2 j								Toute l'année selon inscriptions

Contact: Marie-Agnès LOISEAU - Tél: 03 86 94 22 26 - formation@yonne.chambagri.fr

PPP Plan de professionnalisation personnalisé

Nouvelle formation

Module à distance

O Changements climatiques

Espaces Naturels Sensibles Soutien du Conseil Départemental

R Formation régionale (lieu à définir en Bourgogne)



La formation, un droit ouvert à tous!

Les fonds d'assurance formation en agriculture

Chaque actif agricole, qu'il soit agriculteur ou salarié, a droit à la formation tout au long de son parcours professionnel. Cette formation est en partie financée par les fonds de formation auxquels ils cotisent.

VIVEA, le fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant

Les agriculteurs cotisent à ce fonds de formation sur la base de l'assiette de cotisations sociales. La collecte est assurée par la MSA pour le compte de VIVEA. Les conditions : être chef d'exploitation ou d'entreprise non-salarié(e), aide familial(e) et conjoint(e) collaborateur(trice) (quel que soit le régime juridique de la vie commune : mariage, pacte civil de solidarité ou concubinage), cotisant(e) de solidarité qui relève du régime agricole et **être à jour de ses cotisations sociales** ou engagé dans un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Les contributeurs VIVEA bénéficient d'une prise en charge partielle ou totale de leur formation que VIVEA verse directement à l'organisme de formation. Une partie peut cependant rester à leur charge, dans ce cas l'organisme de formation l'appelle directement auprès d'eux lors de l'inscription.

ATTENTION

Chaque contributeur VIVEA, dispose au maximum de 2 000 € de prise en charge par an pour se former :

- de 2 000 € de prise en charge par an pour se former :
 Ce crédit est disponible sur l'année civile, de janvier à décembre ;
- Une formation commencée en année N peut se terminer en mars de l'année N+1;
- Le crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre;
- Chaque contributeur peut suivre sa consommation de crédits VIVEA depuis son espace personnel en ligne https://extranet.vivea.fr/hapi/

Pour tous renseignements, s'adresser à VIVEA - Délégation Est, 12 rue de Franche-Comté - Valparc – Espace Valentin Est 25480 ÉCOLE VALENTIN Tel : 03 81 47 47 41 - http://www.vivea.fr/

Nouveau en 2019/2020

- De nouvelles modalités de prise en charge des personnes en situation de préparation de l'installation sont envisagées. Les dispositions ci-dessus peuvent être modifiées.
- Possibilité pour les chefs d'exploitation de disposer comme les salariés d'un Compte Personnel de Formation

OCAPIAT pour les salariés

L'OCAPIAT (Opérateur de Compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires) a pour mission de collecter, gérer et financer les actions de formation à destination des salariés de la production agricole et des activités annexes (bois, cheval, horticulture,...). Il remplace le FAFSEA.

Le montant de la formation pour les salariés vous sera communiqué en amont de votre inscription.

Selon les cas et l'éligibilité des formations, l'OCAPIAT peut prendre en charge les frais liés à la formation du salarié.

Des aides spécifiques pour accompagner l'évolution des compétences des salariés peuvent exister, n'hésitez pas à vous renseigner.

Pour tout renseignement, s'adresser à Délégation Territoriale Centre-Est - FAFSEA Agrapôle (jusqu'au 31 décembre 2019, le FAFSEA agit en nom et pour le compte d'OCAPIAT)

23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon Cedex 07 Tél. : 04 72 37 95 75

Mail : centreest@fafsea.com

Ayez le réflexe...



37B rue de la Maladière 89000 AUXERRE

Tél: 03 86 48 98 79
yonne@servicederemplacement.fr
www.servicederemplacement.fr

Bulletin de pré-inscription

A retourner à :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Département Développement des Compétences, 14 bis rue Guynemer CS 50289 89005 AUXERRE CEDEX Fax 03 86 94 22 00 formation@yonne.chambagri.fr

Mme/M. Nom/Prénoms :							
Nom Jeune Fille :							
Adresse:							
CP : Ville :							
Nom et adresse de facturation (si différent) :							
Tél. : Fax :	Email :						
Statut :							
☐ En démarche d'installation ☐ Salarié (e)	☐ Autre statut social (précisez)						
☐ S'inscrit à la/aux formation(s) n° : (dates :)						
☐ S'inscrit à la/aux formation(s) n° :(dates	······)						
☐ S'inscrit à la/aux formation(s) n° :(dates :							
☐ S'inscrit à la/aux formation(s) n° :(dates :							
Merci de préciser les dates qui vous intéressent (si plusieurs sessions)							
L'inscription définitive ne sera effective qu'à la réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement							
ou du chèque de caution pour les formations gratuites.							
Le repas est à la charge du stagiaire.							
Fait à	le						

Signature

L'offre de formations proposée dans ce calendrier peut s'enrichir de vos propositions ou demandes de formations. N'hésitez pas à nous appeler au 03 86 94 28 48 !

ATTENTION

Pensez à bien garder vos attestations de stage, qui vous permettront de demander votre crédit d'impôt.













Quel que soit le coût de la formation (même gratuite),

bénéficiez d'UN CRÉDIT D'IMPÔT FORMATION DE 70.21 €

par jour de formation, accordé par l'État si vous êtes exploitant imposé au réel.

Toute entreprise peut en bénéficier, quelle que soit son activité (commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) et sa forme juridique (entreprise individuelle ou société), dès lors qu'elle est imposée selon un régime réel. Il concerne les dépenses de formation du dirigeant : entrepreneur individuel, gérant de société, président, directeur général, administrateur ou membre de sociétés par actions.

Il prend la forme d'une déduction forfaitaire imputable à l'impôt sur le revenu.

En l'état actuel des textes, le crédit d'impôt est plafonné à 40 heures par entreprise et par année civile.

Le calcul est obtenu à partir de la valeur du taux horaire du SMIC de l'année (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt), soit : 40 h x 10,03 € = 401,20 € de crédit d'impôt maximal possible en 2019

Pour une journée de formation (7 heures) en 2019, votre crédit d'impôt sera de 70,21 € (7 x 10,03 €).

Pour plus de renseignements : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23460

Le document Cerfa n° 15448*03 (N° 2079-FCE-FC), intitulé "Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants d'entreprise", vous permettra de calculer le montant à déclarer de votre crédit d'impôt. Le formulaire Cerfa n° 15252*05 (N° 2069-RCI-SD) est à joindre à votre déclaration.

L'AGRICULTURE CHANGE ET VOUS CHANGEZ AVEC ELLE!

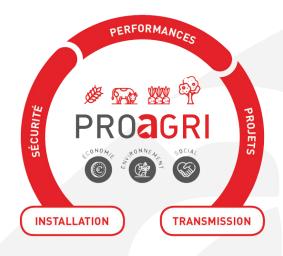
Tour à tour producteur, technicien, manager, gestionnaire, vous changez de casquette plusieurs fois par jour.

Plusieurs fois par jour, vous aimeriez avoir un agronome, un financier, un commercial, un coach à vos côtés. Pour vous, les Chambres d'agriculture ont créé **PROAGRI** (agriculteurs) et **PROVITI** (viticulteurs). Pour vous accompagner sur le terrain et vous proposer :

CONSEIL, FORMATION, SERVICES, SOLUTIONS NUMÉRIQUES







LE RÉSEAU CHAMBRES D'AGRICULTURE



réseau de conseil agricole et territorial certifié



6 15U conseillers de terrain



35 000exploitations
utilisatrices de
Mes parcelles



68 800déclarations PAC accompagnées



1 agriculteur sur 2 installé par le réseau des Chambres



64 000 agriculteurs formés



agriculteurs suivis en collectif



760 groupes de développement

Retrouvez le détail de ces formations sur www.yonne.chambagri.fr

AUXERRE / 14 bis rue Guynemer - CS 50289 - 89005 AUXERRE Cedex Tél : 03 86 94 22 22 - formation@yonne.chambagri.fr

AVALLON / 9 rue du 11 novembre 89200 AVALLON - Tél : 03 86 34 23 40

MAILLOT / Zone d'activité Le Saule Fendu - 8 impasse de l'Europe 89100 MAILLOT Tél : 03 86 64 33 05

